



Parcs des logements familiaux

## Parcs des logements familiaux

**Le Service logement de la Ville de Vélizy-Villacoublay se tient à votre disposition pour :**

- **vous accompagner dans votre recherche de logement sur le territoire communal,**
- **vous orienter dans vos questions relatives au logement,**
- **vous proposer des places de stationnement,**
- **vous aider si vous rencontrez des problèmes d'hygiène dans votre logement**

### Horaires d'ouverture

Le service reçoit sur rendez-vous aux horaires d'ouverture en appelant au 01 34 58 11 39 ou en écrivant à logement@velizy-villacoublay.fr

- lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- mardi de 15h à 17h
- mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**Prenez rendez-vous directement en ligne ici pour :**

- Déposer un dossier de logement,
- Renouveler ou modifier une demande de logement,
- Demander des renseignements relatifs à l'avancement d'un dossier de demande de logement,
- Signer un bail, constituer un dossier suite à une proposition de logement

Selon votre situation, il existe sur le territoire communal différents types de logements :

### Les logements sociaux

La ville comptabilise plus de 1100 logements sociaux familiaux appartenant à 5 bailleurs (I3F, SNI, IRP, France Habitation et Pierres et Lumières). Ces logements sont répartis entre différents réservataires dont les majoritaires sont la Préfecture, la Ville et Action Logement. Certains de ces logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour déposer une demande de logement social, il faut être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité et, avoir des ressources qui ne dépassent pas certains plafonds ([voir conditions](#)).

### Comment déposer une demande de logement social

- vous pouvez [remplir directement votre demande](#) en ligne (1<sup>re</sup> demande, renouvellement, modification)
- vous pouvez [télécharger le formulaire CERFA](#) le retourner au service logement accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du demandeur et du co-demandeur.

**Attention : une demande de logement social a une durée de validité d'un an. Elle doit donc être renouvelée chaque année sous peine de radiation.**

Le nombre de demandes de logement social étant important au regard du faible nombre de libération de logement du parc social, les délais d'attente peuvent être importants.

- Si vous êtes salarié d'une entreprise ayant plus de 20 salariés, rapprochez-vous de votre employeur pour déposer une demande de logement via [Action Logement](#)
- Si vous êtes fonctionnaire d'état, vous pouvez aller sur le [site BALAE](#) (Bourse Aux Logements des Agents de l'état)
- Dans certaines situations vous pouvez faire un [recours DALO](#) (Droit Au Logement Opposable)

Lorsque vous prenez rendez-vous pour le dépôt ou le renouvellement d'une demande de logement social, nous vous remercions de vous munir des documents suivants :

- La pièce d'identité du demandeur et du cotitulaire de la demande (s'il y en a un),
- Le numéro de sécurité sociale du demandeur et du cotitulaire (s'il y en a un),
- Les 2 derniers avis d'imposition (n1 et n-2 du demandeur et co-titulaire).

Ces documents sont indispensables à la validation de l'enregistrement ou du renouvellement de la demande.

### Les logements SEMIV

La Société d'économie Mixte Immobilière de Vélizy (SEMIV), avec plus de 2900 logements locatifs, est le bailleur le plus important sur le territoire communal. SEMIV, qui n'est pas un bailleur social, propose des logements dont certains adaptés aux personnes à mobilité réduite allant du studio au 6 pièces, à un niveau de loyer intermédiaire.

Pour obtenir un dossier SEMIV, vous devez adresser un courrier à Monsieur le Maire en indiquant le type de logement souhaité, les ressources mensuelles du ménage, vos lieux d'habitation et de travail.

### Les logements personnes âgées

**La R<sup>esidence</sup> Madeleine Wagner situ<sup>ée</sup> 7, place Dautier accueille les personnes à partir de 60 ans.** Cette résidence propose 79 logements de type T1 bis pour accueillir les personnes seules ou les couples. Un accueil temporaire est également possible.  
Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez :

- contacter Madame Murielle Gille, directrice, 01 39 46 31 20
- vous rendre sur [leur site](#)

## **L'hébergement temporaire**

La R<sup>esidence</sup> Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS) permet d'accueillir sur le territoire de Vélizy-Villacoublay des salariés en mobilité professionnelle cherchant un hébergement temporaire d'un jour à plusieurs semaines. Cet équipement situé 47-53 avenue de l'Europe propose 134 studios (dont certains accessibles aux personnes à mobilité réduite) entièrement équipés pouvant accueillir jusqu'à 2 personnes. Vous pouvez obtenir plus d'informations :

- [par mail](#)
- par téléphone au 01 30 67 64 40

## **Problèmes d'hygiène**

Vous ou une de vos connaissances, rencontrez des problèmes d'hygiène dans le logement ?

Après en avoir averti le propriétaire et si les problèmes persistent, adressez un courrier au Maire, et en fonction de la situation, un agent assermenté en matière d'habitat se rendra au domicile.

## **Kontakt**

---

### **Service logement**

Tél : 01 34 58 11 39

[logement@velizy-villacoublay.fr](mailto:logement@velizy-villacoublay.fr)